

Assainissement énergétique des bâtiments: état des lieux et perspectives

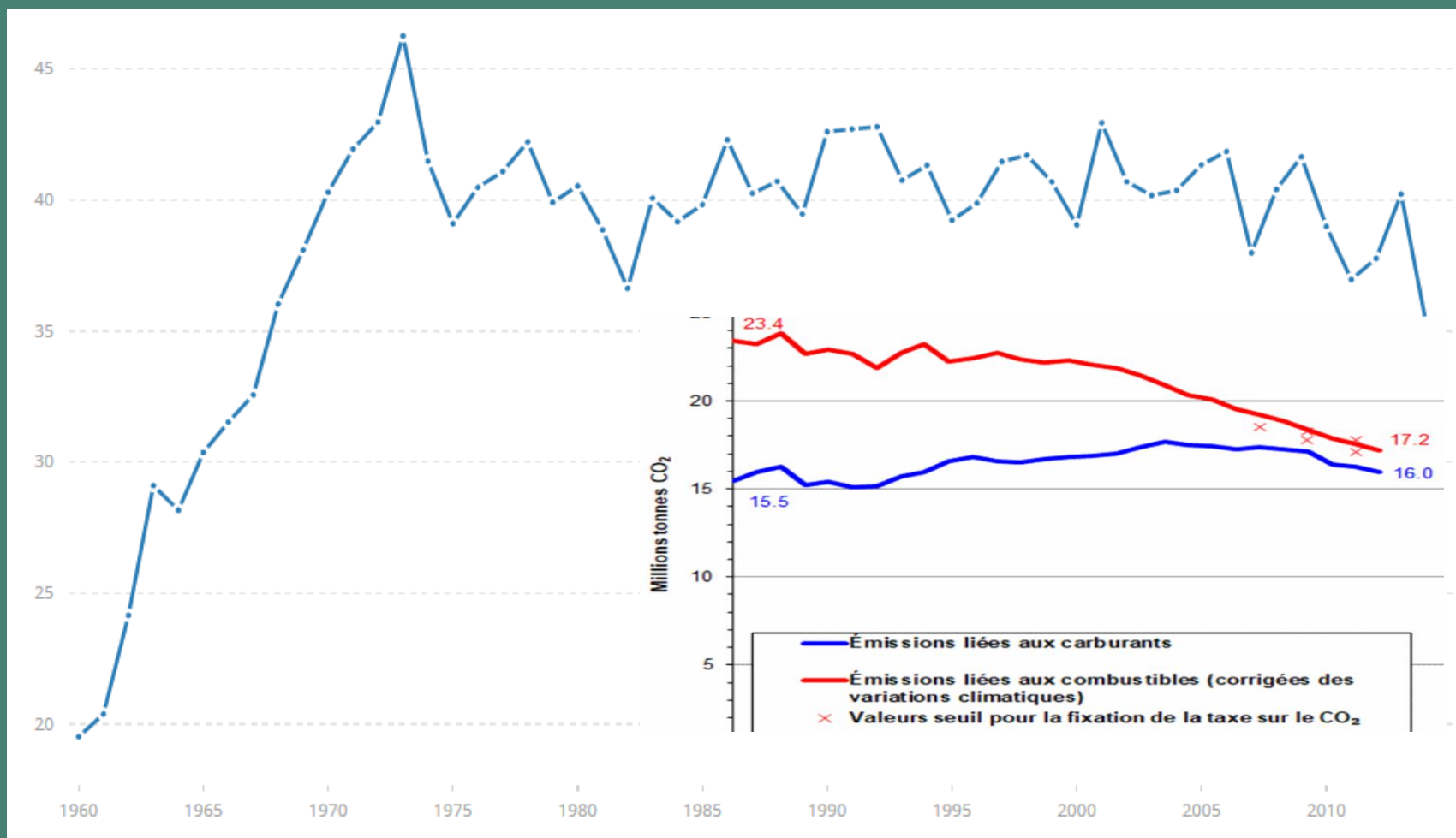
François Vuille

Délégué cantonal à la
transition énergétique



Contexte énergétique

Emissions suisses de CO₂ dès 1960



-12% depuis
1990

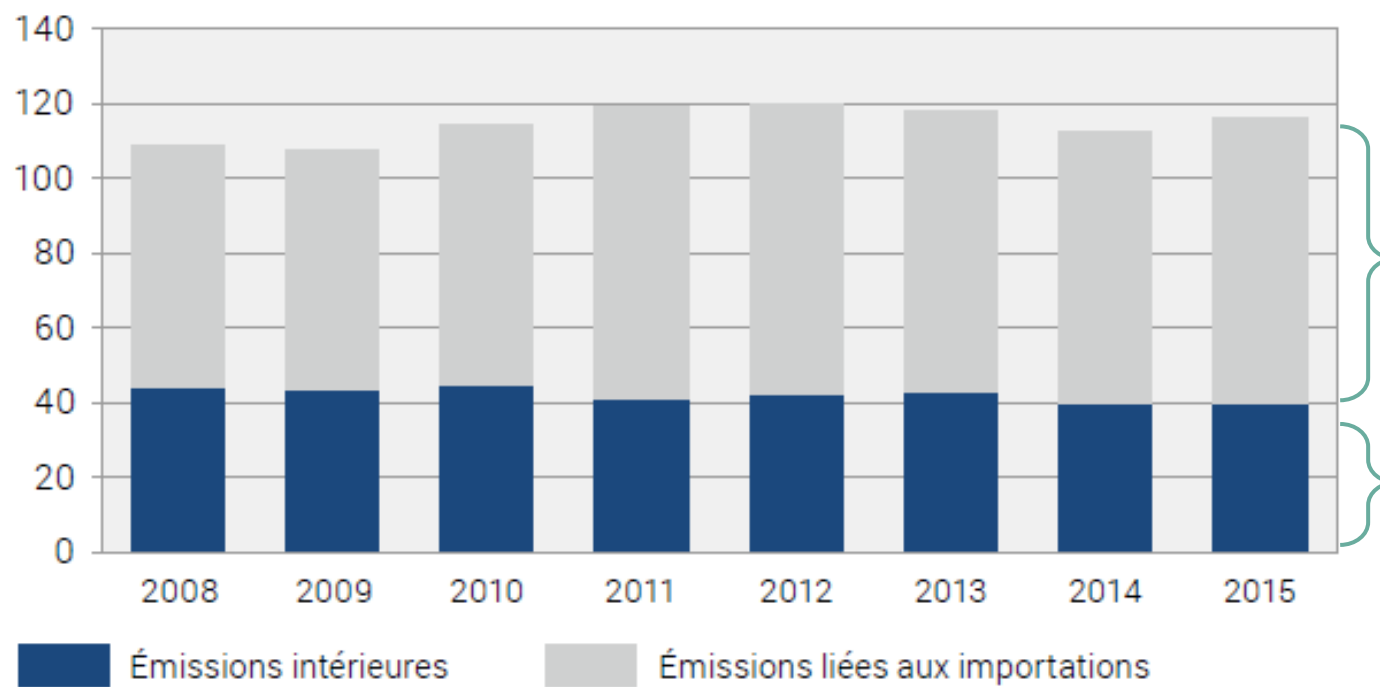
La Suisse externalise massivement ses émissions

Empreinte gaz à effet de serre¹

Émissions de gaz à effet de serre induites par la demande intérieure finale

G1

Millions de tonnes d'équivalents CO₂



Env. 9 t éq.CO₂ par habitant

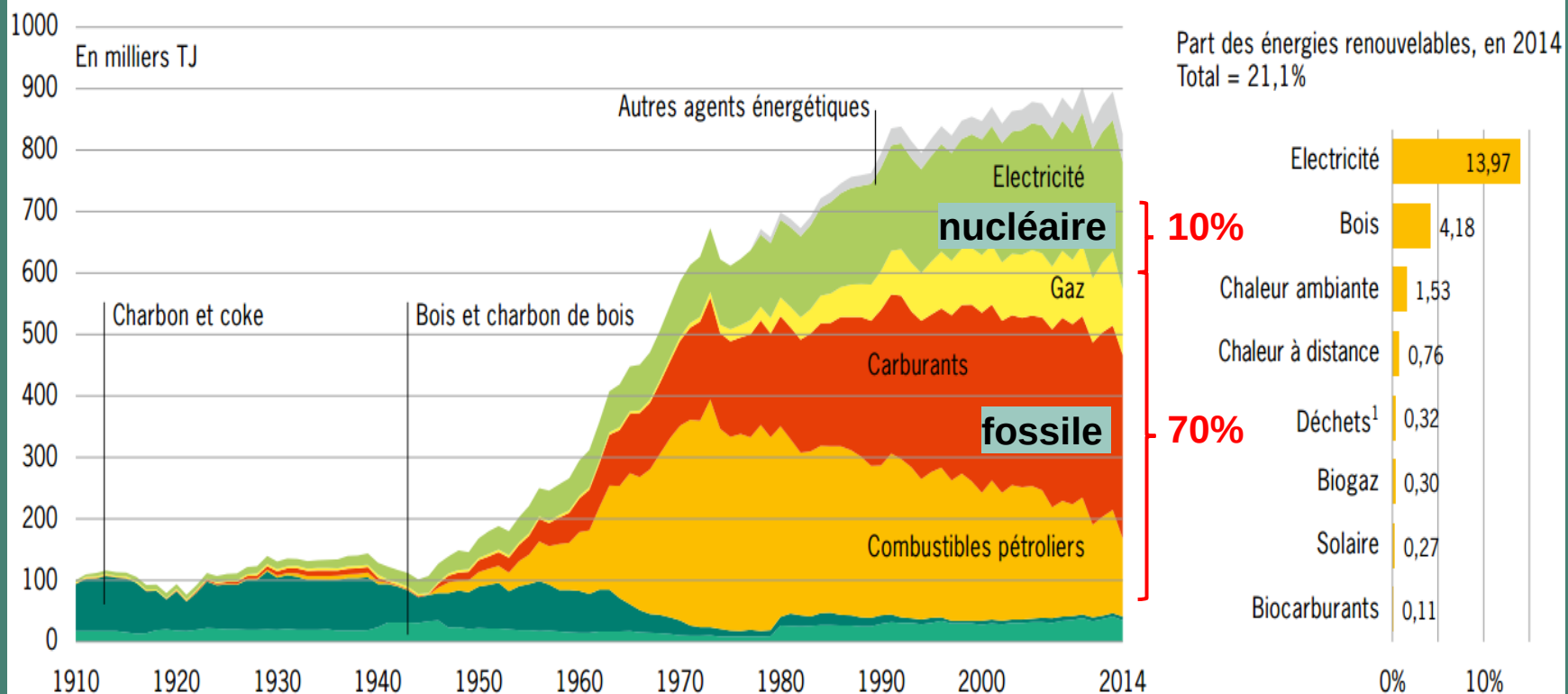
Env. 5 t éq.CO₂ par habitant

Au total:
Env. 14t éq.CO₂ par habitant

Source:OFS+OFEV

Consommation d'énergie

Consommation finale d'énergie par agent énergétique



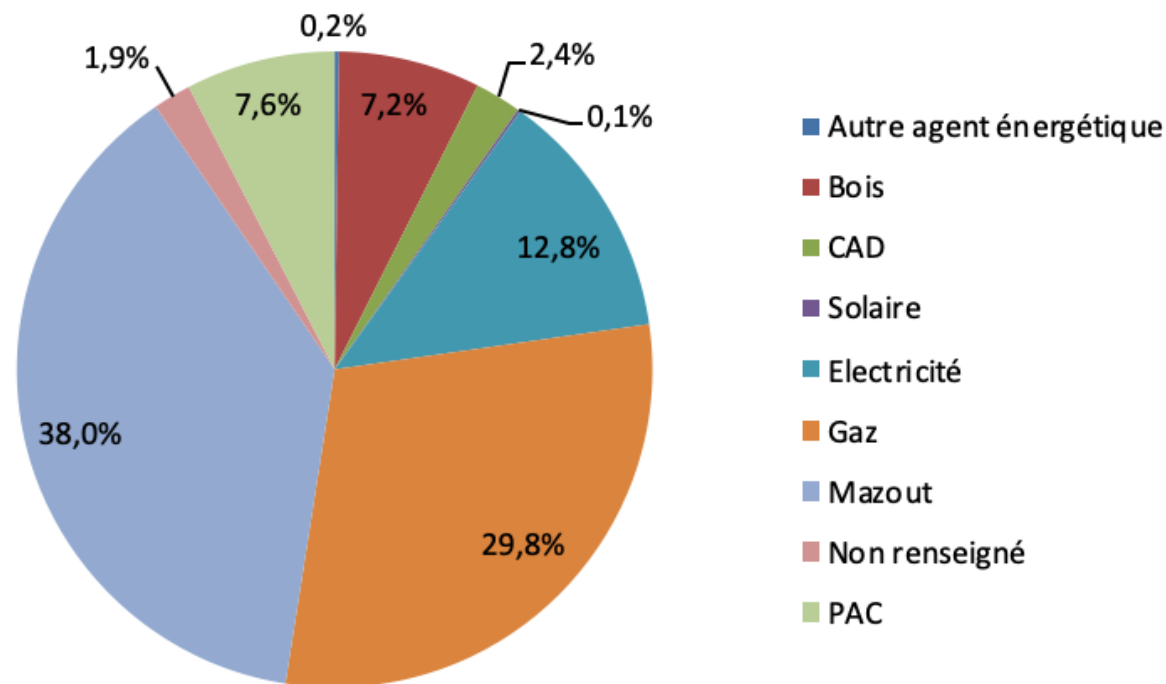
1 Part renouvelable des déchets

> 80% non
renouvelable !

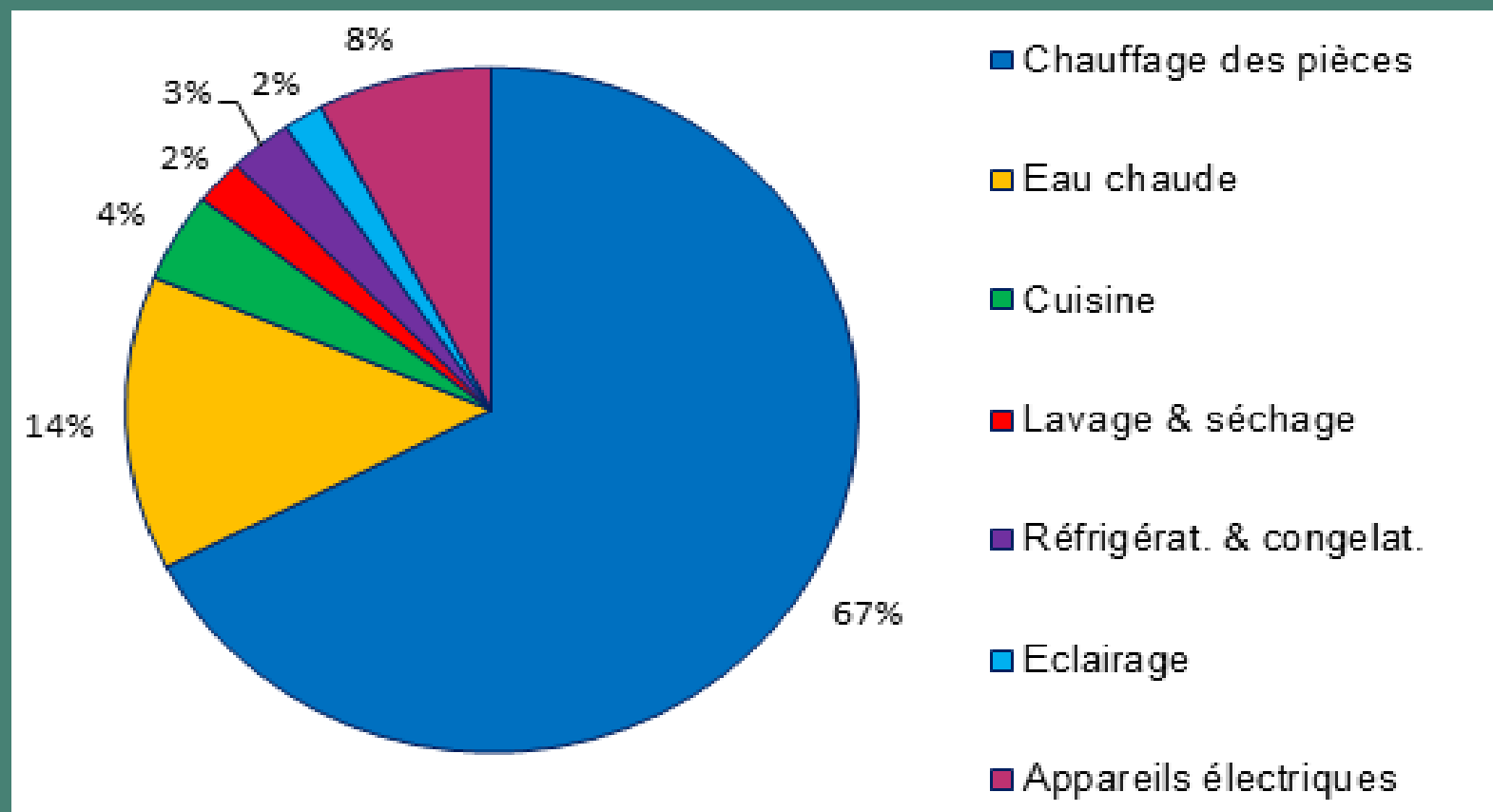
➤ 80% importé !
➤ (VD 84%)

La consommation du parc bâtiment vaudois est à 2/3 fossile et représente 45% de la consommation d'énergie finale du canton

Taux de répartition des bâtiments en fonction de l'agent énergétique (2019)

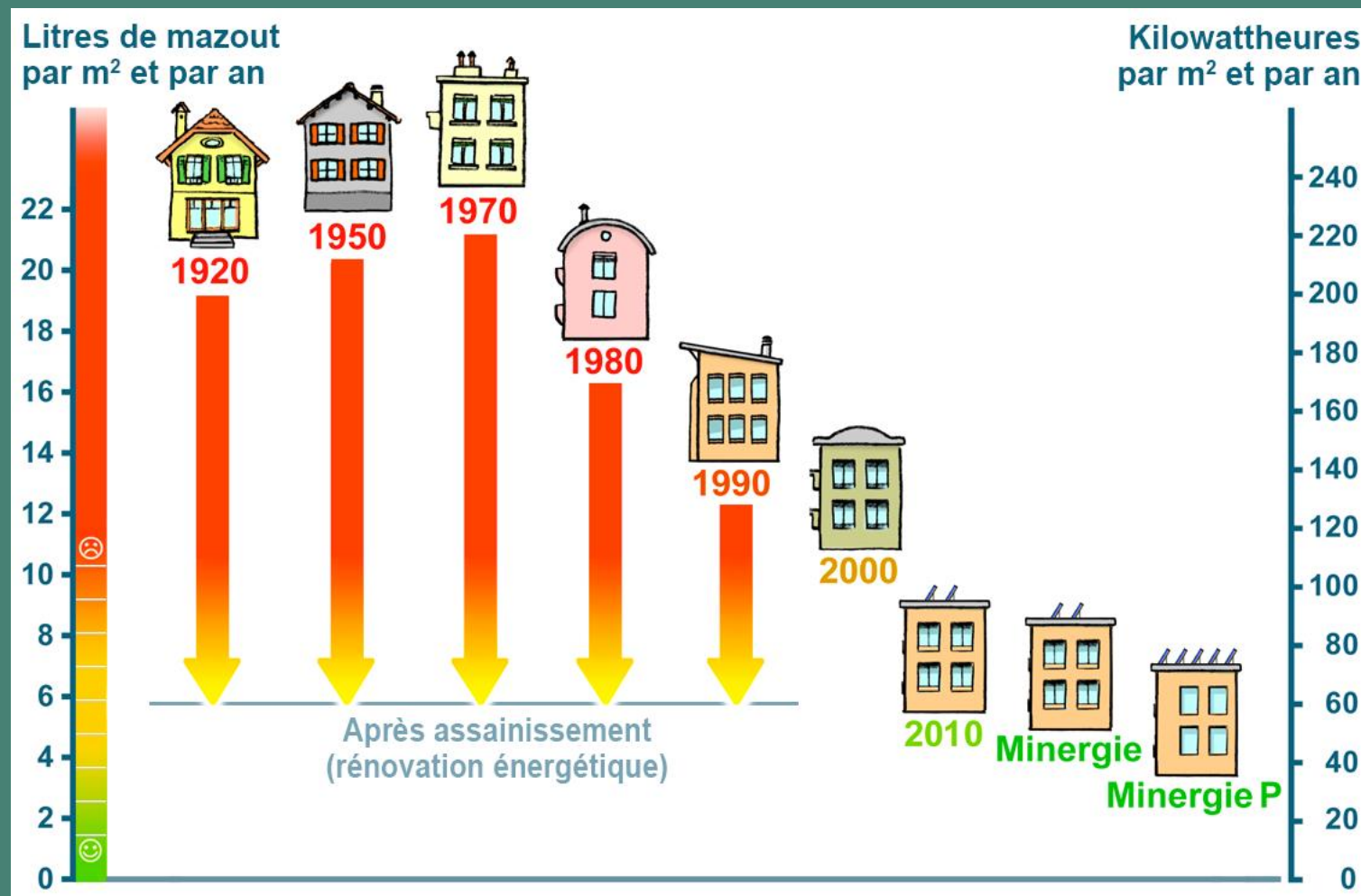


Consommation d'énergie des ménages



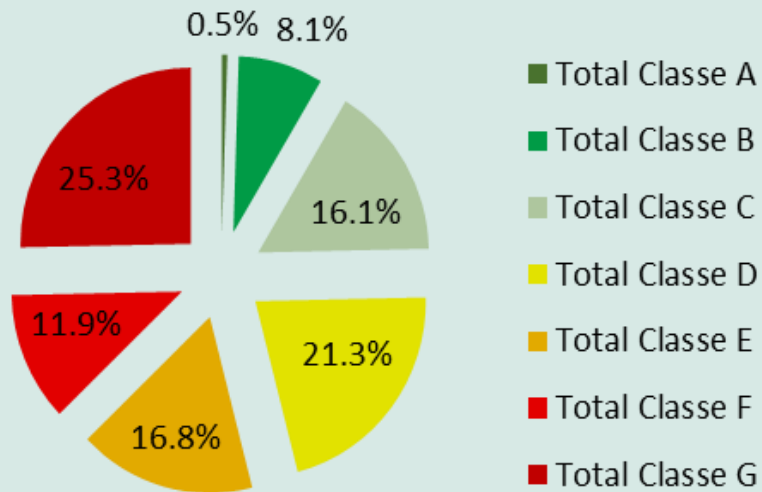
chauffage & eau chaude > 80%

Les bâtiments d'avant 200 sont de véritables passoires énergétiques

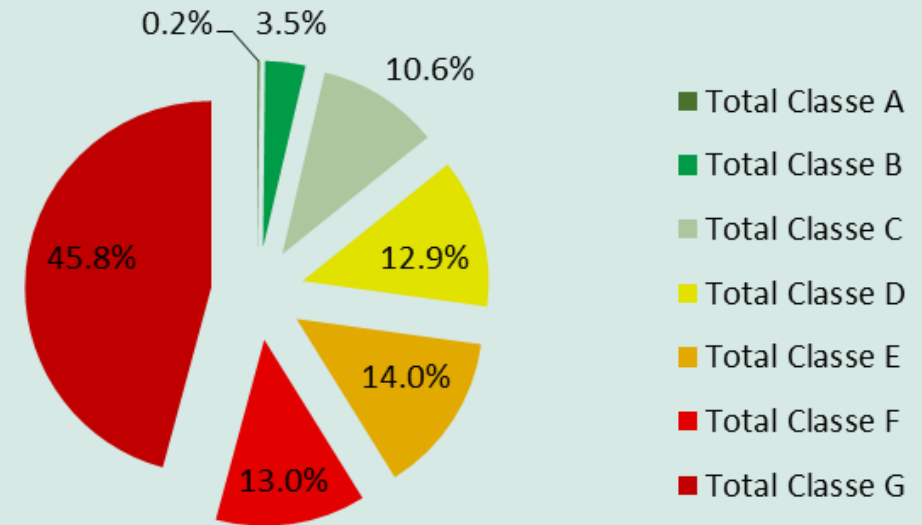


Classe G: 25% du parc suisse pèse 46% de la consommation

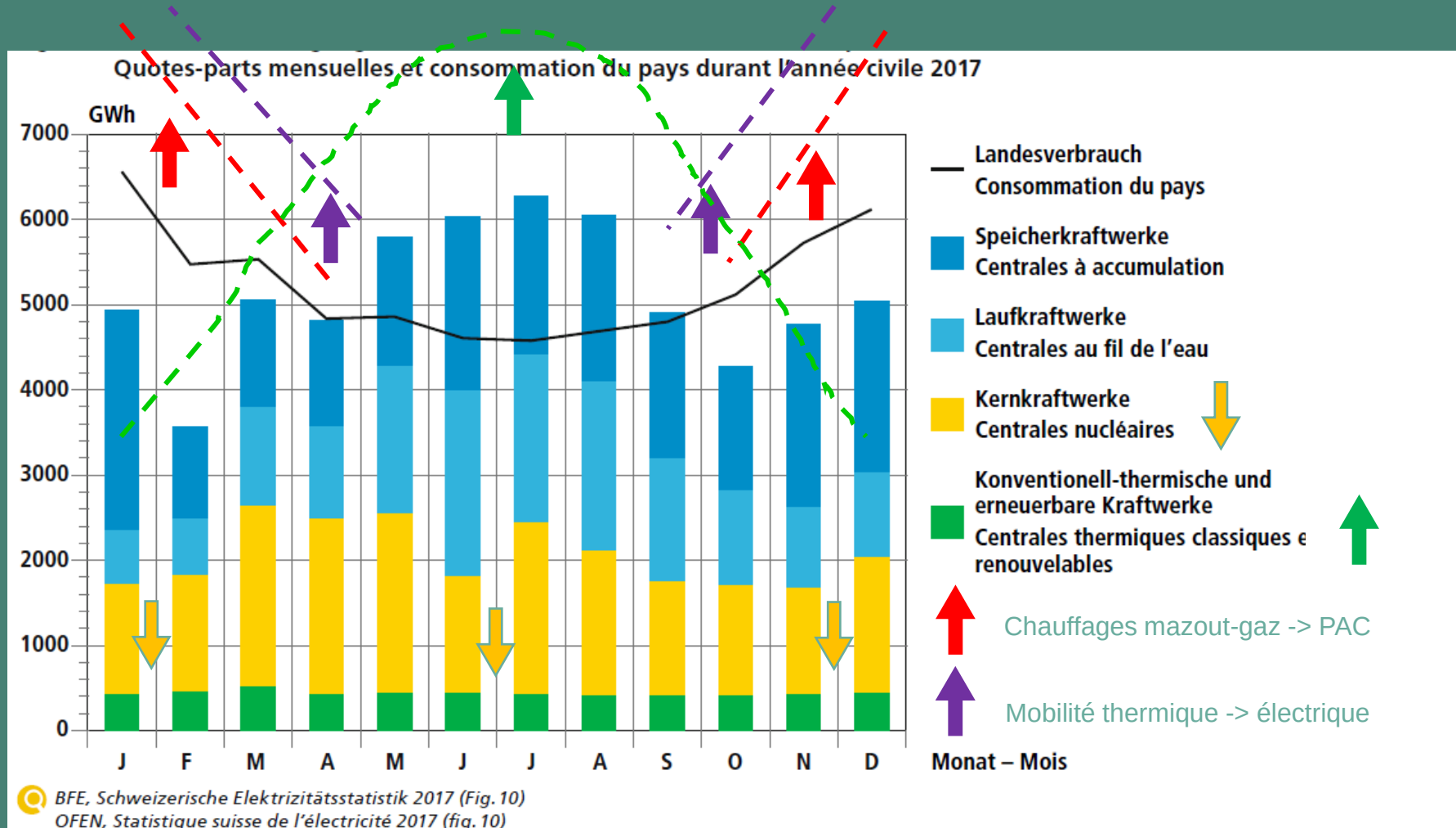
Nombre



Consommation



Problématique de l'électricité: changer de chaudière ne suffira pas



Eléments législatifs pour le parc bâti

Au niveau fédéral

Loi sur le climat et l'innovation du 18 juin 2023

- > acceptée sur Vaud à près de 70%
- > Neutralité carbone en 2050
- > 200 MCHF/ an pour assainissement bâtiments

Loi CO₂

- > A priori part de la taxe CO2 pour programme bâtiment inchangée

Acte modificateur unique (Mantelerlass)

- Simple devoir d'annonce installations solaires «suffisamment adaptées» aux toits ou aux façades (nouveau) dans les zones à bâtir
- Obligation de solaire pour nouveaux bâtiments >300m²
- A priori loi soumise à référendum

Au niveau intercantonal – MOPEC 2025

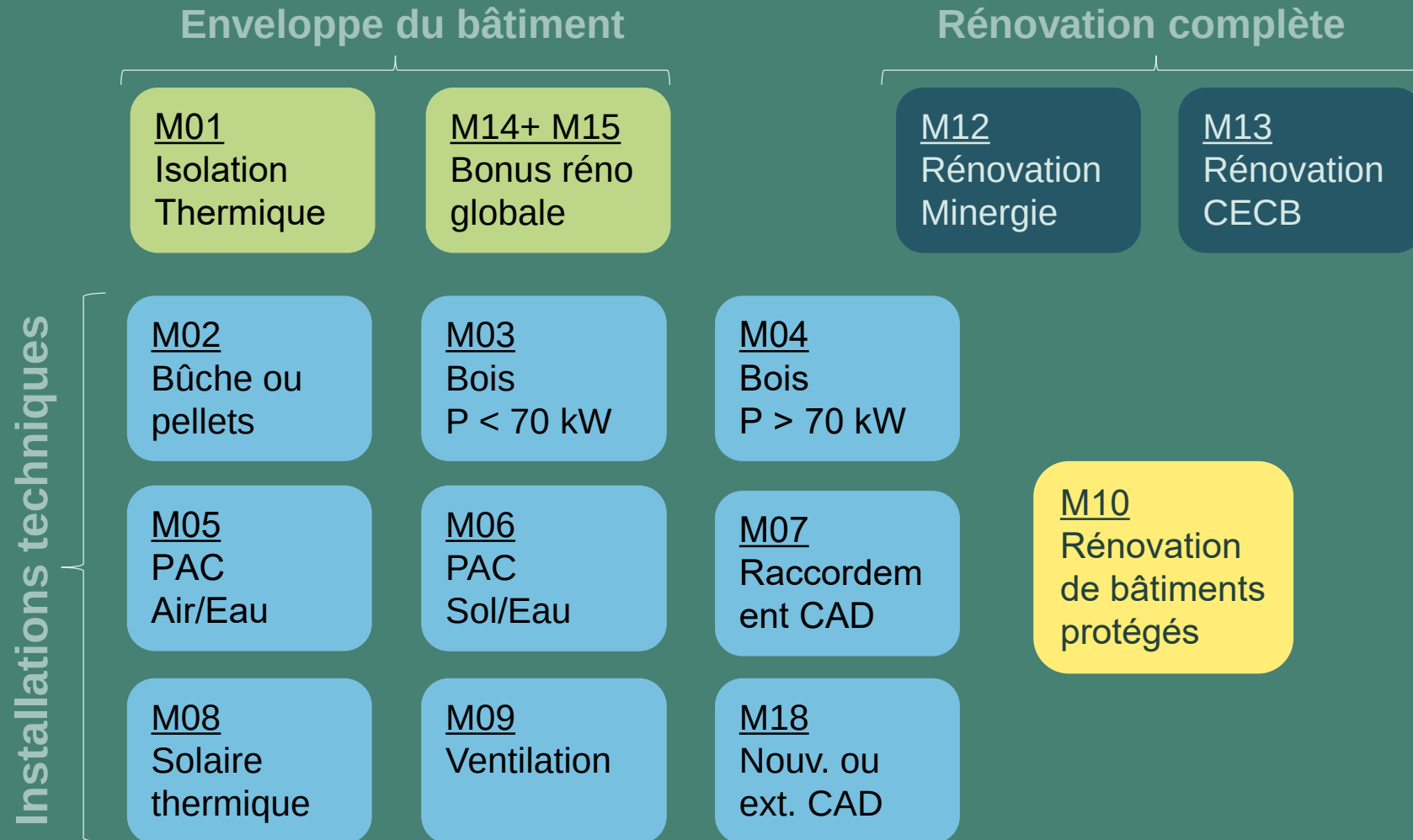
- Solaire
- Assainissement enveloppes
- Assainissement chaudières fossiles

Au niveau cantonal

- Révision de la loi sur l'énergie (fin de la consultation)
- Décret sur les chauffages électriques (recours en cours)
- Simplifications administratives (solaire, PAC, ...)
- Augmentation des aides financières

Le programme Bâtiments

60 MCHF de subventions en 2023 pour VD



Impacts pour les milieux immobiliers

En cas de non-anticipation des changements à venir de la part des milieux immobiliers et des propriétaires, les impacts suivants sont à prévoir:

Risques

- Législations se durcissent. Il vaut mieux prévenir que guérir.
- Remplacement chaudière imprévu.
- Pénurie et prix élevés impacteront plus durement les bâtiments énergivores

Opportunités

- Bâtiment à énergie positive = revenus accessoires non-négligeables
 - Subventions importantes aujourd'hui, mais concurrence augmente et moyens fédéraux vont baisser
 - Quand carotte devient bâton, subvention fond.
-



Questions